

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019 (accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition à titre gratuit auprès de l'OPAC d'une emprise à Kervouyec Névez en vue de son intégration dans le domaine public communal

Dans le prolongement des aménagements de voirie réalisés en 2017 à Kervouyec, il est proposé l'acquisition, à titre gratuit, d'une emprise de 1 148 m² environ appartenant à l'OPAC sise à Kervouyec Nevez.

Suite à la réalisation de travaux pour un élargissement de voirie et la création d'une liaison douce, il s'avère nécessaire d'acquérir auprès de l'OPAC une emprise lui appartenant située à Kervouyec Nevez.

Cette emprise de 1 148 m² environ dépend de la parcelle cadastrée section ZP numéro 390.

L'intégration de cette emprise dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver l'acquisition à titre gratuit par la ville de Quimper auprès de l'OPAC d'une emprise à prendre sur la parcelle ZP numéro 390p ;

2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise suite à son acquisition par la ville.